



L'emploi et l'omission du générique dans le nom des cours d'eau : une différence de cultures

Jacqueline Bossé-Andrieu

Volume 2, numéro 1, 1er semestre 1989

Carrefours de la traduction

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/037039ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/037039ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association canadienne de traductologie

ISSN

0835-8443 (imprimé)

1708-2188 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bossé-Andrieu, J. (1989). L'emploi et l'omission du générique dans le nom des cours d'eau : une différence de cultures. *TTR*, 2(1), 139–152.
<https://doi.org/10.7202/037039ar>

L'emploi et l'omission du générique dans le nom des cours d'eau: une différence de cultures

Jacqueline Bossé-Andrieu

Habitant Ottawa, il m'arrive fréquemment de dire que ma maison est située à deux pas de la «rivière Rideau» et que j'aime les routes qui longent la «rivière des Outaouais» ou la «rivière Gatineau». Or, quand j'habitais Tours, en France, je ne parlais jamais que de la «Loire», de «l'Indre», ou de la «Vienne» sans utiliser de générique. De là la question à laquelle cette étude va tenter de répondre: comment expliquer qu'au Canada le locuteur francophone ait tendance à utiliser le générique dans le nom des cours d'eau alors que le francophone européen ne l'emploie pour ainsi dire jamais ?

Dans un premier temps, nous examinerons les différences observables dans des textes comportant le nom de potamonymes — c'est-à-dire de cours d'eau¹ —, puis nous apporterons des éléments de réponse à la question posée. Il importe de préciser que cette étude n'a pas d'autre objectif que celui de décrire certains faits de langue et que nous nous plaçons uniquement du point de vue du professeur de stylistique française et de stylistique comparée et non du point de vue du géographe ou de celui du toponymiste.

Commençons par comparer les deux énoncés suivants, tirés l'un de l'*Encyclopédie du Canada* et l'autre du *Grand Larousse encyclopédique* (GDEL). On lit dans l'*Encyclopédie du Canada*:

1. Nous empruntons à Laurent Fillion (1982, p. 2) les définitions suivantes: «Un toponyme est [...] le nom donné à une entité géographique quelle qu'elle soit. Il existe d'ailleurs autant de genres de toponymes qu'il existe de catégories d'entités géographiques. C'est ainsi qu'on parle d'odonymes pour les noms de rues, de polisonymes pour les noms de villes, de potamonymes pour les cours d'eau, d'hydronymes pour les étendues d'eau, et, pour les montagnes, d'oronymes.»

Winnipeg, lac. Sixième cours d'eau douce en importance au Canada [...] son bassin couvre env. 984 200 km² grâce aux riv. SASKATCHEWAN, ROUGE, ASSINIBOINE et WINNIPEG [...] il longe la rivière Rouge jusqu'au cours supérieur du Mississippi [...]. Le lac Winnipeg se déverse dans le fl. NELSON, qui se jette à son tour dans la baie d'HUDSON [...]; l'approvisionnement des nombreuses stations hydroélectriques situées sur la riv. Nelson est également assuré. (1987, p. 2076)

Le reste de l'article sur le lac Winnipeg est interrompu par une carte où on lit «Lac Winnipeg» (mais «Lake Manitoba») et, en ce qui concerne les cours d'eau qui se jettent dans cette étendue d'eau, «Poplas R.», «Berens R.», «Gunisao R.», etc. Le même ouvrage avait écrit plus haut que Winnipeg était «situé au confluent de la riv. ROUGE et de la riv. ASSINIBOINE» (p. 2073).

Si on prend maintenant le GDEL à l'article «Winnipeg (lac)», on lit:

grand lac du Canada (Manitoba), à 216 m d'alt.; 24 500 km² env. Il reçoit la Saskatchewan, la *Winnipeg*, la Dauphin, la rivière Rouge, et s'écoule par le Nelson, tributaire de la baie d'Hudson.

La lecture de ces deux ouvrages, le premier canadien, l'autre français, révèle une différence dans l'appellation des cours d'eau: l'un emploie le générique (fleuve, rivière), l'autre en général non, excepté dans le cas de la rivière Rouge. Cette différence se confirme lorsqu'on compulse certains ouvrages rédigés au Canada et leurs pendants rédigés au Québec et en France (voir la liste des ouvrages en annexe). Dans certains des ouvrages canadiens consultés, on lit le plus souvent le fleuve X ou la rivière Y (et d'ailleurs, comme on l'a vu à propos du Nelson, un même cours d'eau est appelé fleuve ou rivière dans le même texte)². Ainsi, dans le *Glossaire des génériques en usage dans les noms géographiques du Canada*, la photo présentée sur la couverture est décrite ainsi: «Donjek River Valley, Kluane National Park Reserve, Yukon Territory / Vallée de la rivière Donjek, réserve de [sic] parc national Kluane, territoire du Yukon», énoncé qui semble surprenant à un Européen qui trouve superflu — surtout ici puisque «vallée» accompagne le nom du cours d'eau — l'emploi du mot «rivière».

2. Dans le *Glossaire des génériques en usage dans les noms géographiques du Canada / Glossary of Generic Terms in Canada's Geographical Names* (1987, p. 102), on lit qu'un fleuve est un «cours d'eau important qui se jette dans la mer» et que si, «jusqu'au XVI^e siècle, «fleuve» et «rivière» signifiaient tous deux des cours d'eau d'importance variable (le Saint-Laurent s'est appelé dit-on rivière (de) Saint-Laurent jusqu'au XVIII^e siècle)», c'est à partir de 1650 que «l'usage réserve «fleuve» aux rivières plus grandes qui transportent leurs eaux jusqu'à la mer.» Par ailleurs, en 1948, le Comité canadien des noms géographiques a décidé d'utiliser «fleuve» pour six cours d'eau du Canada: Saint-Laurent, Mackenzie, Columbia, Fraser, Nelson, Yukon (voir Rayburn, 1972, p. 361).

Dans les ouvrages publiés en Europe et au Québec que nous avons compulsés (GDEL, Rochefort [1963], *Guide bleu du Canada* [1982], *le Canada* [1973], Giraud [1961], Blanchard [1953; 1954], Hamelin-Grenier [1978], gouvernement du Québec), l'usage privilégie l'omission du générique. Par exemple, dans le *Québec touristique*, on parle des «courses en canots sur le Saint-Laurent, sur la tumultueuse Saint-Maurice et sur la haute Lièvre» (p. 21) et plus loin des «tributaires de l'Outaouais» (p. 24). Sur la carte de la même brochure (p. 34), tous les génériques des potamonymes sont omis et seuls figurent les spécifiques: Chaudière, Saint-François, Gatineau, Des [sic] Outaouais; même caractéristique dans la brochure québécoise sur la région du Saguenay/Lac Saint-Jean qui parle, entre autres, de «la Montmorency», de «la Jacques-Cartier» et de «la Sainte-Anne»³, bien qu'elle ne fasse pas du générique une règle absolue; en effet, à la même page, on lit que Notre-Dame-des-Laurentides est un village «construit à l'embouchure de la rivière Jaune, principal affluent de la rivière Saint-Charles» et que c'est l'historien Garneau qui a donné le nom de Laurentides à la chaîne de montagnes qui était parallèle «au fleuve Saint-Laurent». Les géographes québécois, pour leur part, sont enclins, eux aussi, à omettre assez fréquemment le générique. Par exemple, Raoul Blanchard écrit: «Çà et là enfin, ces incisions se font plus profondes et plus larges, sur le trajet des puissantes rivières qui descendent vers l'Ottawa, la Rouge, la Petite Nation, la Lièvre, la Garneau».⁴ (1954, p. 12)

En ce qui concerne certains ouvrages bilingues, les textes traduits ou ceux dont l'auteur est difficilement identifiable, l'usage varie. Ainsi, dans les suppléments du *Dictionnaire nord-américain de la langue française* de Bélisle, on parle tour à tour de la «riv. Outaouais», (pp. 1121 et 1165), de la «rivière des Outaouais» (pp. 1160, 1161 et 1166) et de «l'Outaouais» (p. 1167), alternance qui se retrouve dans d'autres ouvrages dépouillés (*Sur la route des pionniers / Heritage Highways, les Mammifères du Canada*). Cette hésitation devant l'emploi du générique dans les noms de rivières constitue, à nos yeux, l'une des nombreuses particularités et difficultés que présente la toponymie du Canada. Pour ce qui est du nom des cours d'eau, bien d'autres caractéristiques ont été notées et répertoriées par les spécialistes. Citons, par exemple, l'homonymie — il y a au Québec trente-cinq *rivière Noire* —, l'instabilité des appellations — de nombreuses entités ayant plusieurs fois changé de nom depuis trois siècles — et enfin le manque de précision de la grammaire choronymique. Ce dernier trait touche

3. *Saguenay/Lac Saint-Jean — Saguenay/Lake Saint-Jean*, p. 6.

4. De même, on lit dans Hamelin-Grenier, (1978, p. 55): «Par exemple, au XIX^e siècle, pour relier le Haut et le Bas-Canada, on a canalisé la Rideau entre Ottawa et Kingston.»

de plus près l'objet de la présente étude puisqu'il comprend l'hésitation devant le genre à donner à certains cours d'eau. Ainsi, comme le mentionne Christian Morissonneau (1972, p. 273), doit-on dire le ou la Saint-Maurice?⁵ Selon Camille Laverdière (1970, p. 267), la seule solution à cette «pseudo-difficulté» serait l'emploi du seul spécifique, comme c'est l'usage en français standard contemporain. L'accord de l'article devrait par conséquent se faire directement avec le nom propre, et non avec «l'accident géographique, c'est-à-dire la rivière», et on devrait dire le Saint-Maurice et le Lièvre (affluent de l'Outaouais que beaucoup appellent «la Lièvre»), les spécifiques «Saint-Maurice» et «Lièvre» dictant le masculin. Bien sûr, cette solution ne résout pas entièrement la question puisque, dans beaucoup de cas (noms indiens et anglais), le genre du spécifique reste à déterminer.

On peut se demander quelle est la raison de l'alternance, au Canada, de l'emploi et de l'omission du générique dans le nom des cours d'eau. Le premier réflexe, normal dans un pays bilingue où la guerre contre l'anglicisme se livre depuis plus d'un siècle, est de supposer que l'emploi du générique est dû à une interférence linguistique. En effet, en anglais, à part quelques exceptions relevées dans le nom de quelques grands fleuves connus employés parfois sans générique — ex.: the St. Lawrence, the Churchill (cf. Braithwaite, 1961) —, l'usage courant est d'utiliser le générique (ex.: the St. Charles River, the Ottawa River). L'hypothèse de l'interférence est d'autant plus séduisante que l'emploi du générique semble se retrouver principalement dans les ouvrages traduits ou écrits par des non-spécialistes alors qu'au Québec, dans les brochures touristiques du gouvernement et dans les livres écrits par des géographes, c'est l'absence du générique qui prévaut.

D'un autre côté, on peut se demander pour quelle raison, la construction générique + spécifique appartenant bel et bien à la langue française (on dit couramment l'océan Atlantique, le lac Victoria), la construction «le fleuve Rhin» sonne bizarrement à des oreilles francophones? Si l'on considère d'abord la question du point de vue de la grammaire, on peut dire que, dans les exemples qui précèdent, on a affaire à des appositions, constructions grammaticales courantes en français. Grevisse écrit, dans le *Bon usage*, que l'apposition «est un nom [...] qui se joint à un nom pour indiquer, comme le ferait une

5. De même, doit-on dire «le Delaware» ou «la Delaware» en parlant du fleuve des États-Unis? La question n'est pas résolue. Le *Petit Larousse* écrit «DELAWARE» (la), fl. des États-Unis», le GDEL parle de «la baie de la Delaware, large estuaire de forme triangulaire, prolongeant le cours du fleuve Delaware jusqu'à l'Atlantique.» Par ailleurs, dans un article de l'*Actualité* de septembre 1987 consacré à Philadelphie, on lit (p. 76), sous une photographie, «La rive du Delaware» et, plus loin dans le texte, «Sur la rive du fleuve Delaware».

épithète, une qualité de l'être ou de l'objet dont il s'agit, ou pour faire connaître dans quelle espèce on range cet être ou cet objet; dans un sens plus large, elle ne sert qu'à renforcer le nom.» (1980, p. 202). Plus loin, l'auteur précise que l'apposition suit ordinairement le mot qu'elle complète (comme dans le roi SOLEIL) et que, parfois, elle le précède (comme dans dame MOUCHE). Peu nous importe ici que les grammairiens ne s'entendent pas et que, pour certains, dans des expressions telles que «la ville de Paris», «le mois de mai», «le capitaine Dreyfus», «le philosophe Platon», l'apposition soit le premier nom et que, pour d'autres, ce soit le deuxième. Comme l'écrivent J. Blois et M. Bar au paragraphe intitulé «apposés juxtaposés», on peut considérer que les termes *philosophe* et *Platon*, tout comme *fleuve* et *Rhône* (dans le *philosophe Platon*, le *fleuve Rhône*) «sont apposés l'un à l'autre» (1975, p. 342).

Ce dernier exemple de J. Blois et M. Bar semble donc montrer que l'apposition dans le nom de cours d'eau n'est pas contraire à la grammaire. Cependant, le *Grand Larousse de la langue française* (1978, p. 212) précise que la construction avec apposition, comme le poète Hugo, le mont Olympe, la note «do», «ne s'applique pas à n'importe quelle notion: on ne dit pas normalement *la ville Paris, *le fleuve Rhône, *le mois mai; on construit ces groupes avec de: la ville de Paris, le fleuve du Rhône, le mois de mai, comme des compléments de nom ordinaires: les ponts de Paris, les tourbillons du Rhône, les fêtes de mai.» Ainsi que le fait remarquer Bonnard (1986, p. 276), le choix de la construction avec *de* ou sans *de* n'est pas donné: les noms propres de personne se construisent sans *de* (ex.: le poète Verlaine), les noms propres de ville, de pays, d'île, de fleuve se construisent avec *de* (ex.: l'île de Malte, le fleuve de la Seine). On peut se demander alors si l'exemple de Blois et Bar ne serait pas un exemple forgé par des grammairiens pour les besoins de la cause.

Par ailleurs, il semble qu'une construction telle que «le fleuve de la Seine», «le fleuve du Rhône» ne soit pas très courante en français, même si elle est attestée par Lomholt (1983, p. 276), qui précise qu'on peut, dans ce cas, supprimer l'article féminin, comme dans l'exemple suivant relevé dans le *Figaro littéraire*: «et elle traverse le fleuve de Loire». Construction possible donc, mais à tout le moins peu fréquente sous la plume des Européens lorsqu'il s'agit de cours d'eau, alors que l'apposition est normale et courante lorsqu'il s'agit d'autres entités géographiques (ex.: le mont Blanc, le lac Tchad), ce qui s'explique par le fait que dans ces cas, affirme Lomholt et en particulier dans celui du nom des lacs, le générique fait généralement partie du toponyme, même s'il est parfois omis (ex.: le Léman). En ce qui concerne la construction des noms de fleuves et de rivières, l'auteur indique que l'apposition s'emploie dans le cas de cours d'eau «peu connus ou lointains»; il cite les exemples suivants tirés de la presse française: «la

rivière Clain» (alors que le *Petit Larousse* donne le *Clain*), «*le fleuve Amour*», «*le fleuve Niger*», etc., et même «*la rivière l'Aven*», cas exceptionnel où le générique et le spécifique sont séparés par un article (p. 271).

Il ressort de ce qui précède que, lorsqu'il s'agit de cours d'eau connus, le générique est superflu puisque, comme l'affirme Laurent Fillion (1982, p. 3), il n'ajoute aucun élément d'information, mais que son emploi découle, dans certains cas, d'un besoin de clarté et de précision. Or, au Canada, étant donné l'étendue du pays, le nombre de cours d'eau et la variété des noms qui y sont donnés, n'est-il pas logique de préciser le plus souvent qu'il s'agit de rivières? À propos de la variété des noms donnés aux cours d'eau du Canada, même s'il n'est pas dans notre propos d'étudier ici la richesse et le pittoresque des appellations ni la variété des constructions, il nous paraît utile de mentionner la fréquence des appellations contenant a) un spécifique précédé de la préposition *à* ou *de* et d'un article défini (ex.: la rivière aux Outardes, la rivière des Anglais); b) un spécifique constitué par un adjectif descriptif (ex.: la rivière Rouge, la Grande Rivière).

La fréquence de ces constructions dans lesquelles le générique joue un rôle important — puisqu'il spécifie soit un adjectif (Rouge), soit un nom propre (des Anglais) ou commun (des Outardes) de la langue courante — pourrait, elle aussi, expliquer l'emploi habituel du terme qui décrit l'élément géographique en question (ex.: fleuve Saint-Laurent). Notons aussi qu'une même rivière peut recevoir plusieurs appellations qui «jouent» avec les mêmes termes. Un exemple: la rivière qui sépare Hull et Ottawa est tantôt appelée «rivière des Outaouais» (Bélisle, 1979, p. 1161), tantôt «la rivière Outaouais» (p. 1165), tantôt «l'Outaouais» (p. 1167) et parfois «l'Ottawa» (Blanchard, 1954, pp. 10 et sq.). Quant aux cartes de la région d'Ottawa, on y lit, selon le cas: «Ottawa» (p. 11), «R. Ottawa R.» (Blanchard, 1953, p. 183), «Des Outaouais» (*Le Québec touristique*, p. 34), «Rivière des Outaouais» (*Sur la route des pionniers*, p. 32; *Encyclopédie du Canada*, p. 1406).

Une telle profusion d'appellations a de quoi rendre perplexe celui qui veut traduire en français «the Ottawa River»! Le cas est plus simple lorsque le nom du cours d'eau est composé d'un générique et d'un «vrai» nom propre (ex.: le fleuve Saint-Laurent, la rivière Qu'appelle, la rivière Assiniboine): on n'a que le choix entre l'emploi et l'omission du générique; de fait, on trouve pour le même cours d'eau les deux constructions; par exemple, Bélisle donne «l'Assiniboine» (1979, p. 1166) et «la rivière Assiniboine» (p. 1132).

Ce dernier cas nous amène à nous poser la question suivante: le générique fait-il, après tout, partie intégrante du nom du cours d'eau? Bien sûr, il est des situations qui exigent la précision de la

réalité dont il s'agit, le même nom pouvant être porté par des entités géographiques différentes (il suffit de songer à ce coin du Québec où se trouve la ville de Trois-Pistoles, située près de la rivière [des]⁶ Trois-Pistoles, à l'embouchure de laquelle se trouve le village de «Rivière-Trois-Pistoles»). Mais, on le sait, dans l'usage courant et lorsque le contexte est clair, le générique est souvent omis par les géographes québécois et les francophones européens: fait-il alors partie de l'hydronyme? Cette question a été soulevée à plusieurs reprises par des géographes canadiens. Entre autres, G. F. Delaney, secrétaire du Comité permanent des noms géographiques du Canada, dans un article intitulé «Language Problems in Canadian Toponymy», a posé ainsi le problème:

Is the generic term in a geographical name an integral part of the name, or is it a disposable element which can be translated, or, as in the case of much European cartographic usage, discarded at will? [...] Who needs the term river when naming the *St. Lawrence*, the *Mackenzie*, the *Fraser*, the *Thames*, the *Rhine*? Why waste the time of the name compiler, the typesetter, the draftsman, and take up precious space on maps with this redundant bit of information? (Delaney, 1972, p. 313)⁷

Et l'auteur mentionne que, sur les cartes du Canada, certains génériques sont omis; en particulier, comme nous l'avons remarqué, sur les cartes produites par le gouvernement du Québec, les noms «rivière» et «fleuve» disparaissent souvent dans le cas du Saint-Laurent, du Richelieu et du Saguenay.

Comme l'explique Henri Dorion (1978, pp. 261-264), la notion de «toponyme» ou «choronyme» ou «nom géographique» n'est pas aussi simple qu'on le pense, et les géographes sont divisés. Certains — dont «quelques grands toponymistes de l'école française» (p. 262) — considèrent que c'est le spécifique qui constitue le toponyme; d'autres — dont l'auteur — pensent que «le nom géographique (toponyme ou choronyme) est composé autant de l'élément générique, lorsqu'il existe, que de l'élément spécifique, même si celui-ci est grammaticalement un nom générique.» (p. 263). Et l'auteur affirme: «Un peu à la manière des noms de personnes, composés de prénom, nom et quelquefois de patronyme, les noms géographiques sont le plus souvent des expressions dont aucun des éléments constitutifs ne doit être rejeté.» (p. 263). Il

6. Dans la région, on dit souvent «rivière Trois-Pistoles», alors que Jean Poirier affirme que ce cours d'eau n'est désigné aujourd'hui que sous le nom de «rivière des Trois-Pistoles» (1982, p. 148).

7. On voit qu'à cette question de l'emploi ou de l'omission du générique se greffe celle de la traduction des génériques. Ces derniers doivent-ils être traduits? Selon certains, il n'y a aucune raison de les traduire, pas plus que les spécifiques; pour d'autres et en particulier les géographes canadiens-français, la traduction du générique est essentielle. À ce sujet, voir L. Fillion (1982), G. Gauthier et M. Smart, (1986, pp. 60-75) et A. Rayburn (1972, pp. 356-371).

ajoute cependant qu'il y a des exceptions «dont seuls les usages particuliers à chaque langue peuvent rendre compte». En français, dit-il, les hydronymes et tout particulièrement les potamonymes s'emploient sans terme générique (ex.: la Seine, le Danube). Cependant, «si l'élément générique [sic]⁸ est un substantif accompagné d'une particule ou un adjectif (*Rivière aux Outardes*, *Lac Jaune*), on conservera dans la forme parlée comme dans la forme écrite, y compris les Répertoires, le terme générique.» Ces principes complètent et précisent donc les règles énoncées par Lomholt et que nous avons exposées quelques pages plus haut.

Néanmoins, ces principes ne sont pas toujours suivis: dans certains ouvrages de géographie québécois — et français européens — le générique est souvent omis, même dans des cas comme celui de la rivière aux Outardes ou de la rivière Rouge, et, par ailleurs, dans certaines brochures touristiques québécoises, on trouve par exemple «Manicouagan» à côté de «Rivière Saguenay».

Cette hésitation devant l'emploi ou non du générique s'ajoute à la liste des problèmes qui touchent la terminologie géographique québécoise et qui, selon Laverdière, devront être résolus par des linguistes et des géographes. Pour cet auteur, l'incertitude relative à l'emploi du générique «résulte simplement du fait de confondre la règle et l'exception» (1970, p. 266). En effet, si, dans certains noms de rivières, générique et spécifique sont indissociables (ex.: la rivière aux Outardes, la rivière du Loup, la rivière du Sud), le français standard contemporain exige généralement l'omission du générique. Bien qu'autrefois l'usage ait été d'employer le générique — comme en témoigne le nom de certaines rivières de la Guadeloupe (ex.: rivière Lézarde, rivière Garde) et les premières cartes de la Nouvelle-France (où on lit «la rivière de Saint-Laurent»), c'est, dit-il, l'usage moderne qui doit guider géographes et traducteurs. À ce propos, Laverdière (p. 265) accuse les responsables des panneaux unilingues du Québec d'avoir copié servilement l'anglais lorsqu'ils ont écrit «fleuve Saint-Laurent», et il déplore «l'influence [de l'anglais], voire la subordination»⁹ à cette langue. L'auteur conclut ainsi son étude sur l'emploi du générique dans les potamonymes:

L'étude des potamonymes devra s'employer à faire disparaître les génériques dans toute expression verbale ou écrite, conformément à l'usage

8. On peut penser que l'auteur voulait dire «spécifique».

9. Serait-ce cette subordination du français à l'anglais qui a poussé une terminologie du Secrétariat d'État à écrire: «Dans les textes (par opposition aux cartes), on traduit le générique mais rarement le spécifique d'un accident géographique (ex.: [...] «Madawaska River» devient dans un texte «Rivière Madawaska», sans songer au fait que le spécifique aurait peut-être suffi?» (Voir Louise Beaudoin, 1985, pp. 1-4).

géographique du français standard, mais à les faire figurer, la plupart du temps entre parenthèses et après le spécifique dans toute expression graphique: nous aurions ainsi le Saint-Laurent (fleuve), le Manicouagan (rivière), mais la rivière aux Outardes. (p. 273)

À la lecture de plusieurs écrits sur le même sujet, il est clair que la tendance des géographes québécois et français à omettre le générique ne fait pas l'unanimité. En particulier, Delaney (1972, p. 314) réfute, en arguant l'insuffisance du nombre des exemples, les arguments avancés par un autre géographe, Michael B. Smart (1972a et b), qui avait avancé une théorie — séduisante à nos yeux — expliquant la différence d'usages qui entraîne l'emploi du générique dans la tradition anglo-saxonne et son omission dans la tradition québécoise et française. En effet, Smart, membre de la Commission des noms géographiques de l'Ontario, avait présenté au Comité permanent canadien géographique, puis à la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, des documents dans lesquels il trouvait normale la tendance du Québec à éliminer des cartes un grand nombre de génériques alors que le reste du Canada s'opposait farouchement à cette tendance, même si les cartographes se voyaient ainsi obligés de surcharger les cartes bilingues. Pour l'auteur, le Canada étant composé de deux entités culturelles distinctes, il est naturel que cette dualité se reflète dans les noms de lieux qui traduisent deux traditions toponymiques opposées. Selon Smart, «les peuples ou nations de tradition anglo-saxonne incorporent dans leur toponymie leur environnement matériel et terrestre» (1972a, p. 187) et c'est le lieu qui est important, tandis qu'une nation de tradition latine met l'accent sur le nom donné à un accident géographique en l'honneur de quelque héros ou de quelque événement historique. Dans la première tradition, la réalité, l'environnement terrestre, «source d'inspiration», joue un rôle essentiel que reflétera la carte, alors que la deuxième tend à «plaquer sa nationalité sur sa géographie» (p. 188). Si, dans les noms anglais de lieux et de détails topographiques, le générique, qui décrit le site, est indissolublement lié au spécifique et «demeure le lien inaltérable avec le pays» (p. 188), ce sentiment de communion avec la nature est absent de la tradition française, qui n'insiste pas en général sur le lieu, mais sur le nom. Pour étayer cette thèse, l'auteur donne des exemples tirés des noms de rues de Paris et de Londres. En France, les rues portent des noms qui, le plus souvent, n'ont aucun rapport avec leurs caractéristiques physiques, alors qu'en Angleterre les noms de rues ont tendance à être divers et descriptifs. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la «maigre» série du français (rue, avenue, boulevard, chemin?)¹⁰, ruelle, impasse, villa — entre autres

10. Ce générique «chemin» est fréquent au Canada, tout au moins à Ottawa, dans les appellations bilingues pour traduire «road». Pour un francophone, est-il vital, en ville, de faire la distinction entre «road» et «street» et n'est-il pas incongru d'appeler «chemin» une voie urbaine?

dans la région parisienne —, traverse — en provençal —, cours, mail, quai) et les noms de rues relevés par Smart, à Londres, entre *Hammer smith* et *St. Paul's Churchyard*: Broadway, Road, Court, High Street, Gardens, Gate, Gore, Corner, Lane, Row, série à laquelle il ajoute, pour une autre partie de la ville, les génériques suivants qui accompagnent «Westbourne»: Avenue, Bridge, Crescent, Drive, Gardens, Grove, Grove Terrace, Park Road, Place, Street, Terrace, Terrace Road, Park Villas, etc. (1972b, p. 352). Il conviendrait d'y ajouter aussi, du moins en ce qui concerne Ottawa, Circle, Boulevard, Drive(way) et Parkway. Smart explique que si «les noms génériques sont la base de la toponymie anglo-saxonne» (1972a, p. 193) et que, sans leur générique, «les noms des rues et des rivières, montagnes, lacs, collines et vallées anglais perdent tout leur sens et deviennent des désignations essentiellement dépourvues de pertinence géographique», dans la tradition française, «la toponymie n'a guère de lien avec la topographie». (p. 194). La comparaison des plans de Paris et de Londres illustre, dit-il, le «fossé culturel qui sépare le Canada français et le Canada anglais» (p. 195). Il résume ainsi la divergence entre les deux cultures: «[...] alors que l'usage anglo-saxon consiste normalement à utiliser un nom pour décrire un lac, une colline ou un village, au Canada français, le même lac, la même colline ou le même village seront utilisés pour commémorer un nom.» (p. 190).

Cette théorie aboutit à la conclusion qu'il est primordial au Canada anglais de garder les génériques dans les noms de lieux et qu'il est tout à fait logique que la Commission des noms géographiques de l'Ontario s'oppose résolument à l'élimination des noms géographiques descriptifs des lieux et des détails, même si elle reconnaît que «les traditions toponymiques du Canada anglais et du Canada français appellent un traitement séparé» (p. 148). Considérations qui débouchent sur la recommandation de ne pas imposer, au Canada, un traitement unique en ce qui concerne les noms de lieux et de laisser au Québec le soin d'établir sa propre pratique. En effet, deux cultures s'opposent: tout comme le droit et la langue dans les pays anglo-saxons reposent sur la tradition démocratique et l'usage établi, alors qu'ils sont déterminés de façon autoritaire en France et dans les «terres colonisées par les Français» (p. 189), la toponymie repose, dans un cas, sur l'accident géographique et, dans l'autre, sur le nom. L'auteur fait d'ailleurs remarquer que, comme le Code civil qui a vu le jour après la Révolution, ce n'est qu'après le XVIII^e siècle que s'est, en France, instauré l'usage de commémorer, dans les villes, un homme, un événement, en en faisant porter le nom par une entité géographique. Smart souligne aussi que cet usage s'est étendu, au Québec — contrairement aux autres pays francophones — aux campagnes. Ce qui explique les différences observables entre le Québec d'aujourd'hui d'une part et, de l'autre, la France pré-révolutionnaire et la Nouvelle-France d'avant la Conquête.

Les raisons données par Smart pour expliquer les différences toponymiques, en français et en anglais, dans l'emploi du générique nous paraissent très intéressantes, non seulement parce qu'elles proposent une réponse à notre question, mais aussi parce qu'elles rejoignent certaines notions de la stylistique comparée de l'anglais et du français. En effet, comment ne pas rapprocher les deux tendances opposées de l'anglais et du français dégagées par Smart de la différence connue entre «plan du réel» et «plan de l'entendement» de Vinay et Darbelnet (1958); comment ne pas faire le lien entre «le détachement des choses de ce monde» qui, selon Smart (1972a, p. 194), caractérise les Français et le «plan de l'entendement» qui tend vers le général et l'abstrait et utilise des *mots signes* par opposition au «plan du réel» de l'anglais, qui colle à la réalité et utilise des *mots images*?

Le cas des noms de cours d'eau serait donc un autre exemple concret de cette divergence de points de vue. Dans l'utilisation systématique ou presque du générique — les exceptions étant les noms de cours d'eau bien connus comme les grands fleuves du Canada (St. Lawrence, Mackenzie, Columbia, Nelson, Yukon, Fraser) dont le générique est parfois omis (cf. Warkentin, 1978, p. 114), l'anglais¹¹ traduit sa tendance à serrer de près le réel et à inclure des éléments de précision que le français juge superflus. Comme le dit Jacques Duron (1963), «l'anglais adhère étroitement aux présentations physiques» (p. 105), le Français prend «quelque distance par rapport à l'objet qui s'offre à lui» (p. 106) et ne cherche pas à tout dire, l'économie étant un trait de l'esprit français. Pour un lecteur français qui consulte une carte, tout tracé bleu est une rivière (ou un fleuve si le cours d'eau se jette dans la mer), et il n'a nul besoin du générique pour le comprendre. Ce qui importe, c'est le spécifique. Quant à l'anglophone, il s'attend que le spécifique soit précédé du générique. En ce qui me concerne, vivant à Ottawa, ville ontarienne bilingue, je continuerai sans doute à parler de «la vallée de la rivière Rideau», alors que les guides touristiques établis dans la tradition française parlent de «la vallée de la Rideau». Ces deux usages reflètent les deux attitudes culturelles différentes qui existent dans la région de la capitale

11. Il est intéressant de remarquer que l'*Encyclopaedia Britannica*, dans sa monographie sur la France, n'emploie que rarement le générique dans les potamonymes, et encore moins dans l'édition de 1974 que dans celle de 1967.

nationale, et les réflexions qu'ils nous ont inspirées apporteront peut-être de «l'eau au moulin» des chercheurs qui travaillent sur la question de l'implicite et de l'explicite en français et en anglais.¹²

Université d'Ottawa

Références

- BEAUDOUIN, Louise (1985). «La traduction des toponymes». *L'Actualité terminologique*, vol. 18, n° 7, pp. 1-4.
- BLOIS, Jacques et Marc Bar (1975). *Notre langue française. Grammaire*. Bruxelles-Montréal-Paris, Didier.
- BONNARD, Henri (1986). *Code du français courant*. Paris, Magnard.
- DELANEY, G. F. (1972). «Language Problems in Canadian Toponymy». *Les Noms de lieux et le contact des langues / Place Names and Language Contact*. H. Dorion, éd. Québec, Presses de l'Université Laval.
- DORION, Henri, éd. (1972). *Les Noms de lieux et le contact des langues / Place Names and Language Contact*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- (1978). «Les Aspects pratiques de la définition du «nom géographique»». *Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Athènes, 1977*. Comité permanent des noms géographiques (éd.). Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, pp. 261-264.
- DURON, Jacques (1963). *Langue française, langue humaine*. Paris, Larousse.
- FILLION, Laurent (1982). «Pour une politique fédérale du traitement linguistique des noms géographiques». *L'Actualité terminologique*, vol. 15, n° 7, pp. 1-6.
- GAUTHIER, Georges et Michael B. Smart (1986). «La Commission de toponymie de l'Ontario». *450 ans de noms de lieux en Amérique du Nord*, Québec, les Publications du Québec, pp. 60-75.

12. Nous faisons allusion en particulier à Geneviève Quillard qui, au premier congrès de l'Association canadienne de traductologie (Windsor, mai 1987), a présenté une communication sur les interférences insidieuses telles que la mention du nom du pays qui accompagne un nom de ville (ex. : Paris, France, ou Kaboul, Afghanistan) et dressé un tableau du déséquilibre des précisions entre le français et l'anglais; cette communication a soulevé de nombreux commentaires et entraîné une discussion qui aurait pu devenir houleuse, les participants anglophones ayant pu, à bon droit, se sentir offensés: tout lecteur francophone, a-t-on dit, sait que Kaboul se trouve en Afghanistan, et le rédacteur ne précise pas, alors que le rédacteur anglophone juge bon de le préciser. Différence de bagage culturel ou différence de cultures, l'une aimant les précisions, l'autre non?

Glossaire des génériques en usage dans les noms géographiques du Canada — *Glossary of Generic Terms in Canada's Geographical Names*. Bulletin de terminologie 176 (1987). Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services Canada.

Grand Larousse de la langue française (1978). Paris, Larousse.

GREVISSE, Maurice (1980). *Le Bon Usage*. Paris-Gembloux, Duculot.

LAVERDIÈRE, Camille (1970). «Génériques, spécifiques et genres des potomonymes québécois». *Revue de géographie de Montréal*, vol. 24, n° 3, pp. 265-276.

LOMHOLT, Jørgen (1983). *Syntaxe des noms géographiques en français contemporain*. *Revue romane*. Numéro supplémentaire 25. Études romanes de l'Université de Copenhague.

MORISSONNEAU, Christian (1972). «Noms de lieux et contact des langues; une approche de la choronymie du Québec». *Les Noms de lieux et le contact des langues / Place Names and Language Contact*. H. Dorion, éd. Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 246-292.

POIRIER, Jean (1982). *Regards sur les noms de lieux*. Québec, Gouvernement du Québec.

RAYBURN, Alan (1972). «Some Problems Relating to English and French Hydronymy». *Les Noms de lieux et le contact des langues / Place Names and Language Contact*. H. Dorion, éd. Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 356-371.

SMART, Michael B. (1972a). «The Treatment of Generic Terms in the Province of Ontario. Le traitement des termes génériques dans la province de l'Ontario». *Rapport sur la participation du Canada à la 2^e Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*. Londres. Comité permanent canadien des noms géographiques (éd.). Ottawa, Énergie, Mines et Ressources, pp. 94-107 et 185-198.

——— (1972b). «Generic Names in Ontario. The Case for Retention of the Place Element in Geographical Nomenclature». *Les Noms de lieux et le contact des langues / Place Names and Language Contact*. H. Dorion, éd. Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 334-375.

VINAY, Jean-Paul et Jean Darbelnet (1958). *Stylistique comparée du français et de l'anglais*. Paris-Montréal, Didier-Beauchemin.

Annexe: ouvrages consultés

BANFIELD, A. W. F. (1977). *Les Mammifères du Canada*. Norman J. Boudreau et M. Choquette-Delvaux, réd. Presses de l'Université Laval.

BÉLISLE, Louis-Alexandre (1979). *Dictionnaire nord-américain de la langue française*. Montréal, Beauchemin.

BLANCHARD, Raoul (1953). *L'Ouest du Canada français, «Montréal et sa région»*. Montréal, Beauchemin.

- (1954). *L'Ouest du Canada français*. Tome II. Montréal, Beauchemin.
- BRAITHWAITE, Max (1961). *An Introduction to the Geography of Canada*. Toronto, Van Nostrand Co.
- Canada, guide Michelin* (1981). Paris, Michelin et Cie.
- Canada* (1982). Paris, Hachette, coll. «les Guides bleus».
- Encyclopaedia Britannica* (1967 et 1974). Benton.
- Encyclopédie du Canada* (1987) [traduit de l'anglais]. Montréal, Éditions A. Stanké.
- Gaspésie. Guide touristique* (1988). 3^e éd. Association touristique de la Gaspésie, en collaboration avec le ministère du Tourisme et le Service de la cartographie du ministère de l'Énergie et Ressources du gouvernement du Québec.
- GIRAUD, Marcel (1961). *Histoire du Canada*. Paris, PUF.
- Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*. 10 vol. (1982-1985). Paris, Larousse.
- KRUEGER, Ralph R. et Raymond G. Corder (1978). *Nouvelle géographie du Canada*. 3^e éd. Montréal, Les Éditions HRW (traduction: Henri Van de Velde; adaptation et révision: Roger Desjardins et Jacques Emond).
- HAMELIN, Louis-Edmond (1969). *Le Canada*. Paris, PUF.
- HAMELIN-GRENIER (1978). *Géographie contemporaine, cours secondaire et collégial*. Montréal, Éditions du renouveau pédagogique.
- Le Canada* (1973). Paris, Larousse, coll. «Monde et voyages».
- Le Québec touristique* (s.d.). Québec, Gouvernement du Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale du Tourisme.
- Manicouagan. Guide touristique* (1988). 2^e éd. Association touristique régionale Manicouagan, en collaboration avec le ministère du Tourisme du gouvernement du Québec.
- Montréal. Guide touristique* (1988). 3^e éd. Office des Congrès et du Tourisme du Grand Montréal, la Ville de Montréal et le ministère du Tourisme du Québec.
- ROCHFORT, Michel (1963). *Les Fleuves*. Paris, PUF, «Que sais-je?» 1077.
- Saguenay/Lac Saint-Jean — Saguenay/Lake Saint-Jean* (s.d.). Québec, Gouvernement du Québec, ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, Direction générale du Tourisme.
- Sur la route des pionniers / Heritage Highways* (s.d.). Ontario & Québec. Ontario Ministry of Industry and Tourism et Direction générale du Tourisme du Québec.
- WARKENTIN, John, ed. (1968). *Canada. A Geographical Interpretation*. (Prepared under the auspices of the Canadian Association of Geographers.) Toronto, Methuen.